



Priorités pour l'occupation des locaux de septembre à décembre 2021

Préambule

La mise en œuvre des règles de protection des individus édictées par les autorités politiques en lien avec la pandémie de COVID-19 est de la compétence de la Direction de l'UNIL, qui décide des modalités de leur application au sein de toutes les unités de l'institution et dans tous les locaux du campus de Dorigny.

La priorité de la Direction de l'UNIL, au vu des décisions du Conseil fédéral au moment de l'adoption de cette note, est de tirer le plus grand parti du retour à l'enseignement présentiel à la rentrée de septembre 2021, ainsi que d'accueillir les étudiantes et étudiants dans les meilleures conditions possibles sur le campus.

La situation pandémique reste fragile. La possibilité de nouvelles restrictions sanitaires ayant pour effet de limiter les rassemblements de personnes, les déplacements et la capacité des salles doit être prise en compte. La Direction de l'UNIL invite les organisateurs à intégrer cette incertitude dans la conception et la planification de leurs événements en continuant à privilégier des formats virtuels et hybrides.

La présente note définit les priorités pour l'occupation des locaux et septembre à décembre 2021 ; elle fixe en outre le mode de traitement des demandes de réservation qui n'entrent pas dans les catégories d'événements de première priorité.

Priorités dans la réservation des locaux

Ont priorité sur tout autre usage les réservations de locaux pour :

- les cours et examens ;
- les colloques scientifiques ;
- les soutenances de thèses ;
- les événements directement liés à la mission d'enseignement telles les cérémonies d'ouverture des cours et les remises de diplômes ;

- les événements de la Direction ;
- les événements liés à l'accueil de nouveaux membres de la communauté universitaire (accueil des nouveaux étudiants, nouveaux professeurs, assistants, PAT...).

Les ressources des services centraux se concentrent en premier lieu sur le soutien aux cours et manifestations répondant à ces critères.

Une alternative en ligne, en direct ou en différé, peut être proposée si, en raison des restrictions sanitaires ou de capacités d'accueil insuffisantes sur le campus, une partie significative du public auquel s'adresse la manifestation ne peut y assister en présentiel.

Seront également traitées de manière prioritaire, avec un niveau de service dépendant des ressources et locaux disponibles, les réservations pour des événements organisés par les services de la Direction en lien avec des objectifs du plan stratégique (par exemple sur des thématiques comme la durabilité, l'entrepreneuriat, les carrières scientifiques...).

Réservations pour des événements non prioritaires

Les événements qui n'entrent dans aucune de ces catégories pourront se tenir dans les locaux du campus sur décision de la Coronacell, avec un niveau de service à décider au cas par cas selon l'état des réservations et les ressources disponibles durant la période concernée.

Dans la mesure où les ressources des services centraux et la disponibilité des salles le permettent, la Direction de l'UNIL souhaite continuer à encourager l'organisation d'événements à des fins d'animation du campus et d'ouverture vers la cité.

Le cas échéant, les organisateurs pourront être dirigés vers des prestations internes de conseil pour imaginer une alternative aux événements présentsiels qui ne pourront avoir lieu.

Les demandes de réservation sont à adresser comme à l'accoutumée au groupe Accueil et gestion des salles (AEGS) d'Unicom, qui les préavisera avant de les soumettre à la Coronacell.

Validité de la présente note

La présente note a été validée par la Direction dans sa séance du 6 juillet 2021.

Elle sera actualisée en fonction de l'évolution de la situation pandémique et des règles sanitaires édictées par le Conseil fédéral et les autorités cantonales.